

## **Nous, artistes-auteurs en avons marre de payer pour l'indigence des décisions idéologiques du gouvernement.**

**Notre régime de Sécurité Sociale sera totalement rattaché à l'URSSAF au 1er janvier.** Or, **rien n'est opérationnel** : des dizaines de milliers d'artistes-auteurs n'ont pas reçu leur code, le site est truffé de bugs et ne permet pas d'activer les comptes et donc de moduler les appels de cotisations, personne ne répond aux messages envoyés par mails...

**Voilà le résultat de cette politique qui vise en permanence à supprimer des fonctionnaires et faire croire que tout va se faire par la magie des plateformes en ligne.** On ne s'y prendrait pas autrement si l'on voulait nous dégoûter des services publics pour que nous nous jetions dans la gestion privée...

Alors que L'URSSAF reconnaît tous ces dysfonctionnements et malgré les engagements pris, elle a déjà fait partir les échéanciers. **Elle met des milliers d'artistes-auteurs en difficulté.** Toutes celles et tous ceux qui n'ont eu aucun revenus en 2019 risquent de devoir s'acquitter d'au moins 245 € (*si on se dit que d'ici avril la modulation sera possible*).

**Alors que nous alertons les tutelles depuis des mois, rien n'est fait dans les temps.**

**Face à cette situation scandaleuse qui contrevient à la réglementation**

(un artiste-auteur qui n'a pas de revenu ou est en déficit ne paye pas de cotisation), **nous invitons tous les artistes-auteurs**, à adresser **le courrier suivant en recommandé** dès réception de ces appels à cotisations indus. Vous pouvez évidemment le compléter de vos commentaires...

### **Lettre à partager**

Madame, monsieur,

À l'heure où je vous écris : *(ne supprimez que les lignes inutiles)*

- je n'ai pas reçu mes codes d'activation,
- je n'ai pas pu activer mon compte sur le site de l'URSSAF,
- je n'ai pas pu moduler mes cotisations,
- ma demande de modulation n'a pas été prise en compte.

Alors que la modulation des cotisations était un engagement dans le cadre de la réforme, j'ai reçu un appel de cotisation d'un montant de 245 €. Je trouve normal de payer des cotisations sociales sur mon bénéfice artistique mais comme je n'en ai pas sur l'année 2019, je suis dans l'incapacité de répondre favorablement à cette taxation d'office induite.

Je vous demande donc de prendre acte de ma demande de modulation et d'annuler l'appel à cotisation qui vient de m'être adressé.

Cordialement,